



---

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 14 MAI 2019 : PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS ET DÉCISIONS

---

### 1. Suivi des Etats généraux de WBI

Les personnes qui ont participé aux différentes tables-rondes thématiques dans le cadre des Etats généraux de WBI, ont reçu un courrier de Pascale Delcomminette sous forme de premier bilan : les tables rondes ont permis de faire émerger une vision relativement homogène des attentes des usagers et partenaires de WBI.

La seconde partie des Etats généraux est confiée à la société ACEMIS qui va affiner et traduire les demandes à travers certaines procédures et appels à projets. En tant que conseil consultatif, le CWBCI est disposé à s'inscrire avec WBI dans cette réflexion, notamment sur les questions de transformation sociale et sollicitera à cette fin, l'accès au rapport d'Akkanto.

2. Mission du CWBCI en Guinée : La rédaction du rapport a été confiée à l'Université de Liège qui a fourni un projet de rapport. Celui-ci sera finalisé après une rencontre de debriefing avec les membres de la délégation du CWBCI.

3. Mission du CWBCI au Maroc : Le large programme de cette mission a permis de voir la société civile en action à travers différentes expériences et de se rendre compte des enjeux, notamment en matière d'économie sociale, de démocratie et de libertés. La mission a également abordé les questions de développement territorial et du contexte syndical. Le Délégué général de Wallonie-Bruxelles a accompagné la délégation lors des rencontres officielles au ministère de l'économie sociale et solidaire et celui de l'aménagement du territoire et a reçu la délégation du CWBCI à la résidence.

La mission avait choisi de ne pas inclure de contacts académiques dans son programme étant donné que l'ARES a effectué une mission académique en novembre 2018.

Le rapport de cette mission sera présenté à l'assemblée plénière du CWBCI du mois de juin 2019 et envoyé ensuite aux partenaires.

4. Plan d'action 2019 : Pour 2019, le CWBCI a notamment décidé :

- d'adresser une note politique aux nouveaux gouvernements après les élections de mai 2019.
- d'organiser un forum d'acteurs de la coopération internationale rassemblant les organisations de la société civile, les acteurs institutionnels, les nouvelles autorités et l'administration pour réfléchir à la manière de travailler ensemble, en capitalisant les constats et recommandations des missions et avis du CWBCI depuis 5 ans.

### 5. Renouvellement des mandats

L'accord de coopération entre les gouvernements de Wallonie, de la fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone et du collège de la COCOF, relatif à la création et à l'installation du CWBCI, renouvelé en 2014, est entré officiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014. Il prévoit que le conseil est composé de 23 membres, désignés par leurs délégations respectives pour un mandat d'une durée de 5 ans. Un courrier sera adressé aux délégations pour désigner leurs représentants pour la prochaine mandature.